

**Message du Président du Conseil d'Etat
à l'occasion de la commémoration de l'indépendance neuchâteloise,
le 1^{er} mars 2009**

"Par votre énergie et votre résignation, vous avez acquis des droits éternels à la reconnaissance de la patrie (...) Votre conduite saura vous concilier l'affection de ceux qui veulent offrir leur concours à la réalisation d'un avenir meilleur."

C'est ainsi que, il y a 161 ans précisément, le Gouvernement provisoire remerciait les soldats citoyens qui avaient posé les bases d'un Etat démocratique en terres neuchâteloises. Ces hommes, partis du Locle, de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers, avaient courageusement et fièrement porté le drapeau suisse à Neuchâtel pour détrôner la bannière du Roi de Prusse. Deux mois plus tard fut promulguée la première Constitution neuchâteloise. Un écrin novateur et audacieux pour des principes fondateurs d'une valeur inestimable: garantir les libertés fondamentales, l'égalité des chances, la dignité de la personne et consacrer les droits populaires.

Aujourd'hui, jour de commémoration de l'avènement de la République, souvenons-nous que ces nobles principes ont permis au canton de Neuchâtel de se développer, de se construire et de résister aux assauts parfois pernicioseux de l'Histoire.

A l'heure où, précisément, l'économie mondiale subit une dégradation rapide, brutale et contagieuse, osons nous appuyer sur ce socle de valeurs, inébranlable depuis un siècle et demi. Utilisons-le comme un tremplin pour rebondir et nous élancer vers de nouveaux défis.

La crise nous force à aller à l'essentiel. En cela, elle est une opportunité pour chacun de nous. Jean Monnet, père fondateur de l'Europe, le disait: *"Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils en voient la nécessité dans la crise"*.

Oui, soyons moins timides et osons être fiers de notre canton. Fiers de ses richesses économiques, culturelles, naturelles. Fiers de ses habitants, de ces femmes et de ces hommes, à l'esprit créatif, curieux et innovateur, qui, par leur ténacité, leur volonté et leur ouverture ont façonné l'âme de ce canton. Ils en ont fait une terre de compétences. Mais également une terre d'accueil. Pionnier en Suisse, le canton a octroyé le droit de vote aux étrangers sur le plan communal en 1850 déjà, puis sur le plan cantonal en 2002, avec l'entrée en vigueur de sa nouvelle Constitution.

La République de Neuchâtel a su traverser les épreuves du temps avec courage et ingéniosité, en s'adaptant aux cycles économiques, en se tournant vers les autres. Elle poursuivra assurément sur cette voie, en prenant le temps d'écouter ses forces et ses faiblesses, avec courage et humilité. Elle a su faire des choix, sans affaiblir les plus démunis et les plus fragilisés par la vie.

Car c'est en cela que réside la force de notre canton: des différences, certes, mais avant tout un but commun. Ainsi, à l'image de Barack Obama, nouveau président des Etats-Unis, osons affirmer que *"nous ne pourrions résoudre les problèmes de notre temps que si nous les résolvons ensemble, que si nous comprenons que nous avons tous une histoire différente mais que nous partageons de mêmes espoirs, que*

nous ne sommes pas tous pareils et que nous ne venons pas du même endroit mais que nous voulons aller dans la même direction, vers un avenir meilleur pour nos enfants et petits-enfants".

Les valeurs d'hier prennent tout leur sens aujourd'hui. Il est cependant de notre devoir, à nous tous, citoyennes et citoyens neuchâtelois, de les faire vivre, voire revivre. Au fil du temps, elles ont pu en effet s'assoupir dans certains esprits, s'engourdir dans le cœur de quelques-uns, sommeiller au creux de quelques réflexions attentistes.

Il est l'heure de réveiller les idées endormies et de renouveler la Révolution des Esprits, dans une vision d'un canton uni, fort et solidaire. Les pionniers de 1848 en avaient fait leur idéal. Prenons exemple car, aujourd'hui, le temps presse!

D'autant que les citoyennes et citoyens de ce canton décideront ce printemps qui les représentera au gouvernement et au parlement cantonaux. Un livre se fermera donc prochainement pour les uns et s'ouvrira pour les autres. Une nouvelle histoire s'écrira dès le 1^{er} juin.

Quels qu'en soient les auteurs, rappelons-nous le fondement même de la nouvelle Constitution que nous nous sommes donnée il y a neuf ans, et soyons *"conscients de nos responsabilités à l'égard de la personne humaine, de la communauté, de l'environnement naturel et des générations futures, respectueux de la diversité des cultures et des régions, soucieux d'assurer, la liberté, la justice, la paix et la prospérité dans un ordre démocratique et d'aménager une collectivité vivante, unie, solidaire et ouverte au monde"*.

Rappelons-nous que nous sommes les légataires des principes fondateurs édictés il y a 161 ans. Car ils sont les garants du bien-être et du mieux vivre du peuple neuchâtelois, dans un monde en pleine mutation. Que le vent révolutionnaire de 1848 souffle à nouveau sur nos esprits!

Roland Debély
Président du Conseil d'Etat

Neuchâtel, le 26 février 2009